

JAPONAIS
ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT
VERSION

Claire Dodane, Estelle Figon

Coefficient : 3 ; durée : 4 heures

Un seul candidat a composé. Il a obtenu la note 14

Le texte proposé était extrait de l'ouvrage *Otogi zōshi* de Dazai Osamu. Il s'agissait du début du récit-cadre introduisant divers contes populaires japonais. Une certaine connaissance de la civilisation japonaise était donc préférable, sans pour autant s'avérer indispensable à la compréhension du passage en question.

Le texte ne présentait pas de difficultés grammaticales majeures et son lexique était assez simple, le vocabulaire susceptible de manquer aux candidats leur étant donné en note.

Le point le plus délicat était de bien distinguer les passages narratifs de ceux en monologue intérieur.

L'unique candidat a, dans son ensemble, très bien compris le texte et aurait pu obtenir une note plus élevée, s'il avait évité certaines imprécisions ou maladroites : 母の苦情が一段落すると, « les plaintes de la mère momentanément apaisées », traduit par « à peine les plaintes de la mère arrivent-elles à un terme », ou bien これをなだめる唯一の手段, « l'unique moyen de la consoler », où le démonstratif これ a été mal compris et l'expression traduite par « le seul moyen de calmer cela ... ».

On ne peut signaler dans cette copie d'erreurs graves, mais plutôt un manque général d'élaboration en français. Le candidat n'évite pas certaines répétitions inutiles :

« Ah, ça gronde » : ainsi parle le père, posant son stylo pour *se lever*. Ce n'est pas une alerte qui le ferait *se lever*. »

La traduction dans son ensemble donne la fâcheuse impression que le candidat a voulu *tout* traduire : « c'est à peu près la taille qu'il faut pour que ce soit juste bien », « c'est pourquoi dans un tel moment, dépendant de ma vague mémoire, je suis obligé à terme d'aller chercher à pied des livres que je suis censé avoir lu autrefois. »

On ne saurait trop insister sur la nécessité de consacrer un temps non négligeable de l'épreuve à revoir le français, sans regarder la langue de départ.